

INSCRIPTION à la balade Atelier du Temps du 27 Août 2022



la Divatte nantaise et ses coteaux inscription et pré-paiement (pour extérieur AT)

Accueil dès 14 H 00

DEPART 14 H 30 : local association à St Julien de Concelles

Nom et Prénom	
Adresse (si extérieur AT)	
Ville + CP (si extérieur AT)	
Téléphone	
E-mail	
Véhicule ou deux roues	
Modèle	Année :
Attelage caravane	
Club	

Choix des activités :

- 1- **uniquement Balade** avec pause dégustation : **6 euros** par personne extérieure AT x **6€**
(après-midi 14h/18h) **5 euros** par personne membre AT..... x **5€**
- 2- **Balade** avec pause dégustation **et repas** « jambon grillé/grillade » : **25 €** par personne ext. AT.. x **25€**
20 € par personne clubAT.. x **20€**
- 3- **uniquement Repas** « jambon grillé/grillade » (soirée après 19h) : **20 €** par personne ext. AT.... x **20€**
15 € par personne clubAT..... x **15€**

L'adresse du local associatif vous sera transmise après enregistrement de votre inscription
tarif enfant de moins de 16 ans sur demande

total = _____ €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement joint en annexe et je m'engage à le respecter

Je joins mon chèque d'un montant deeuros, à l'ordre de : **Atelier du Temps**

Virement bancaire possible sur demande

un forfait de 15 euros par participant sera perçu en cas d'annulation à la soirée après le 20 Août
les chèques ne seront encaissés qu'après le 27 Août,

Signature du conducteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »

Informations sur le site du club : **www.atelier-du-temps.com** ou **calage44.com**

Téléphone pour renseignements : **Jean-Pierre 06 86 64 77 03**

Fiche d'inscription (scannée ou prise photo) à renvoyer par e-mail à : **jpbabeth@orange.fr**

et pré-paiement et fiche remplie (pour les extérieurs) par courrier **AVANT le 20 août 2022** :

Atelier du temps - 24 rue des Gobelets – salle de la crapaudine - 44200 NANTES

Vous recevrez un e-mail de confirmation dès réception de votre inscription, merci de vérifier votre messagerie !

Nous limiterons le nombre de véhicules à 50 pour la balade et 100 pour les personnes participant à la soirée !
ne tardez à vous inscrire pour la balade...

REGLEMENT



1- L'organisateur de cette balade est le club nantais Atelier du Temps

www.atelier-du-temps.com

L'accueil des participants se fera sur le parking du local associatif à Saint Julien de Concelles à partir de 14H00 (validation des inscriptions, remise du parcours et de la plaque rallye)

Départ à 14H30

Le parcours empruntera, majoritairement, des routes à faible circulation, afin de profiter des paysages environnants !

2- Celle-ci se déroule en conformité avec les prescriptions et règlements du code de la route.

Chaque conducteur s'engage à respecter le code de la route et de ce fait ne pas faire usage intempestif du klaxon ou d'arrêts provoquant des gênes à la libre circulation des usagers de la route.

Chaque participant, par le seul fait de son inscription, s'engage à se soumettre aux règles de celui-ci et aux recommandations des organisateurs (parcours, arrêts et consignes transmis le jour de la balade)

Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir pour responsable les organisateurs.

Tout manquement à ces prescriptions entrainera l'exclusion immédiate de la manifestation du participant en cause, sans dédommagement.

Afin de garantir une avancée continue du convoi, un plan-trajet sera donné à chacun avec les points des points de ralliements en cas d'égarément ; la bonne conduite impose de régulièrement regarder dans ses rétroviseurs afin de réguler le convoi et maintenir des distances correctes sans perdre ceux qui suivent...surtout lors des changements de direction et croisements.

3- Les participants de par leur signature en bas de ce règlement, s'engagent à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

4- Le chauffeur certifie que l'assurance de son véhicule inscrit est à jour, ainsi que son contrôle technique.

5- Ce parcours a fait l'objet d'une déclaration auprès des communes traversées et en Préfecture.

Amicalement

Pour le club Atelier du Temps

L'équipe organisatrice

Signature du conducteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »